



## Quid de la pension quand l'ex épouse se remarie ?

Par **nicklaren**, le **07/07/2017** à **13:33**

Bonjour,

Je suis divorcé et j'avais un contrat de divorce amiable avec pension versée à mon ex épouse qui avait la garde de notre enfant.

Aujourd'hui elle vit en concubinage avec son amoureux, ce qui est très bien, j'en suis très heureux.

A eux deux ils gagnent plus que moi.

Devons nous mettre à jour notre contrat de divorce amiable avec ces nouveaux éléments ou dois je continuer de payer une rançon alors que je suis parent isolé beaucoup moins riche ? :(

Par avance merci pour votre réponse.